

en donnant la même pondération au pourcentage donné par trois et au pourcentage donné par cinquante (50). Est-ce qu'il devrait y avoir une pondération différente selon le nombre de répondants? Parce que c'est sûr que trois, vous donnez un poids important à l'arithmétique de trois personnes par rapport à cinquante (50).

R. C'est exactement ce qu'on propose comme amélioration. C'est qu'on veut pondérer le résultat en fonction du nombre de répondants. Donc, c'est exactement ce qu'on veut faire pour corriger l'incohérence qui se trouve présentement dans le calcul.

Q. [141] D'accord. Maintenant, j'aimerais juste avoir une... Je vais passer à un autre sujet. C'est peut-être plus à vous, Madame Mauviel, la question, parce que j'aimerais avoir votre compréhension de la formule. Parce que là, comme on l'a mentionné un petit peu plus tôt, on peut la diviser rapidement en trois, il y a la formule, les exclusions, les exogènes. Et vous nous avez dit à quelques reprises ce matin : « Ça ne faisait pas partie de la formule, ça ne faisait pas partie de la formule. » Alors, j'aimerais comprendre, selon vous, qu'est-ce qui fait partie de la formule, parce que j'ai

l'impression que vous avez une idée assez statique, deux mille dix (2010), de ce qui fait partie de la formule. Alors, si vous pouviez nous donner votre compréhension de ce qui devrait rentrer ou ce qui rentre dans la formule, j'aimerais vous entendre.

13 h 42

- R. Au moment du renouvellement du mécanisme incitatif, les revenus requis de deux mille dix (2010) étaient... ils n'ont pas été présentés à la Régie parce qu'on n'avait pas fait un coût de service complet lorsqu'on a renouvelé notre mécanisme. Mais nous, à l'interne, on avait fait un budget pour s'assurer qu'on serait capable de vivre avec ce qu'on vous proposait. Donc, moi ce qui fait partie de ma formule, c'est mon budget que j'avais en deux mille treize (2013) comme étant partie de ma formule, mon année de base. Deux mille dix (2010), excuse, de mon année deux mille dix (2010). Puis dans mon année deux mille dix (2010) c'est par rapport aux demandes qu'on demande spécifiquement cette année, là, c'est sûr que je n'avais pas mes... ma charge pour mon régime de retraite parce que je n'avais pas de contributions à effectuer. Donc, il n'y avait aucun montant dans mon budget associé à ça.

Même chose pour le programme de francisation qui est un programme très ponctuel, qui est très là... des dépenses qui sont pas pantoute des dépenses courantes. C'est vraiment de faire quelque chose qu'on a jamais fait chez Gazifère. Dans le fin fond, on a jamais pris des systèmes puis les convertir en français ou on a jamais pris tous des formations, une vingtaine de formations pour les traduire en français. Donc, pour moi, ça ne fait pas partie des opérations courantes, ça ne faisait pas partie de mon budget en deux mille dix (2010). Donc, c'est de ça quand je parle, ça ne fait pas partie des opérations courantes, c'est ce que je veux dire.

Q. [142] Mais vous vous rendez compte qu'on a approuvé un mécanisme incitatif et pas votre budget en deux mille dix (2010)?

R. Effectivement.

Q. [143] Alors il se pourrait qu'il y ait des charges courantes ou qui sont considérées courantes en deux mille treize (2013). Je vais prendre l'exemple précis, là. Je pense au système téléphonique, le soixante-cinq mille dollars (65 000 \$) qui est de différence. Quatre-vingt-sept (87 000 \$) moins le douze mille (12 000 \$) que vous aviez dans votre

budget de deux mille dix (2010), donc le soixante-cinq mille (65 000 \$) vous demandez à ce que ce soixante-cinq mille-là (65 000 \$) soit inclus dans l'exclusion avec le système téléphonique lui-même parce que ce n'était pas dans votre budget de deux mille dix (2010). C'est bien ça?

R. Oui. Mais moi...

Q. [144] Mais cette charge-là de quelqu'un qui prend soin de façon quotidienne ou de s'assurer que le système téléphonique de façon quotidienne, ça existait en deux mille dix (2010), c'est juste qu'il n'était pas aussi élevé qu'en deux mille dix (2010)?

R. Oui, effectivement. La seule chose... la seule différence c'est que, moi, j'applique littéralement la formule. La formule me dit que lorsque tu as un projet de quatre cent cinquante mille (450 000 \$) ou plus, tu peux en faire la demande pour l'ajouter à la formule et tu dois calculer l'impact sur le coût de service. C'est ce que j'ai présenté moi. J'ai présenté l'impact sur le coût de service parce que ce projet, ce projet-là a des impacts sur mes charges d'exploitation. Puis par rapport à ce que j'ai présentement dans la formule, ça va me coûter plus cher. Donc, moi, j'ai juste présenté l'impact

de ce nouveau projet-là sur mon coût de service.

Q. [145] L'autre question, et ça je vais... ça revient sur la même chose ou sur le même principe. Le fameux programme de francisation, vous nous avez dit que depuis deux mille six (2006) vous vous êtes inscrit auprès de l'Office de la langue française et donc, vous nous dites que la Charte de la langue française est une Loi importante qu'il faut respecter. Et puis vous nous avez dit également que vous n'avez pas cherché ni obtenu de conseils quant à ça. Vous avez patiemment attendu que l'Office vous revienne et il vous est revenu en deux mille onze (2011). C'est bien ça? Je fais un bon résumé de la situation?

R. Bien, patiemment attendu. On a déposé notre situation linguistique. Entre-temps...

Q. [146] Vous l'avez déposée en deux mille sept (2007) à peu près?

R. Non, on a déposé la situation linguistique le dix-sept (17) mai.

Q. [147] De quelle année?

R. Deux mille six (2006). L'Office a accusé réception de cette situation linguistique-là le six (6) octobre.

Q. [148] Hum, hum.

R. Et...

Q. [149] Les prochaines actions...

R. ... l'Office ne nous est pas revenu.

Q. [150] Non.

R. Ça fait que, nous... Non, non, mais...

Q. [151] Je comprends ça l'Office ne vous est pas  
revenu.

R. Il ne nous est pas revenu. Nous, qu'est-ce qu'on  
peut prédire, qu'est-ce qu'on peut conclure de ça?  
C'est qu'on ne doit pas être trop pire. Ça ne doit  
pas être trop alarmant s'il ne nous revient pas  
lui-même. C'était à lui à nous revenir puis c'est  
parce que c'est lui qui faut qu'il initie si on  
respecte ou non ou si on a de besoin de faire un  
programme ou non. Il ne nous est pas revenu avant  
le vingt-huit (28) octobre deux mille onze (2011).

Q. [152] C'est ça. Ça fait que mais quand même, entre-  
temps, il ne vous est pas revenu, mais ça vous a  
assez inquiétée que vous avez demandé que les  
prochains documents, logiciels soient en français.

R. Inquiétée? Je pense qu'on a été vigilant.

Q. [153] Mais vous n'avez pas...

R. Je pense qu'on a agi en tant que bon gestionnaire  
puis on s'est dit, bon, on change le système de  
facturation, on s'assure qu'il est en français. Je

ne pense pas qu'on était... Je vous dis, là, honnêtement, pendant cette période-là, on n'était pas... on n'était pas sûr, certain, oui on va avoir un programme de francisation à faire, pas du tout du tout. Nous, étant associés avec Enbridge qui est à l'extérieur de la province du Québec, sur bien des aspects on était comme convaincus qu'on n'aurait pas de programme à faire.

Q. [154] Mais c'est ça que j'aimerais revenir. Vous étiez convaincue, mais basée sur quoi que cette conviction, sur quoi cette conviction-là se basait-elle? Elle se basait sur un avis que vous aviez requis sur la Loi, c'était sur vos pratiques d'affaires? Cette conviction-là que vous n'aviez rien à faire, elle se basait sur quoi?

R. Notre interprétation de la Charte puis le fait que l'Office ne nous revenait pas. Ce n'était pas de mauvaise foi de notre part du tout, du tout.

(13 h 42)

Mr. JAMIE LEBLANC :

R. ... I think maybe, maybe just to clarify a little bit when the Office asks us to... to deliver kind of what is the situation to them, we kind of fill out a questionnaire and give it to them. The fact that, yes, the fact that they took that

questionnaire and never came back to us, in our minds, as far as we were concerned, there was no major issue because if, if we had have thought that there was a major, if a major issue had been there we would have thought that the Office would have reacted more quickly to, to impose a programme on us but we heard no response and that, to us, seem to... to indicate that we filled out their questionnaire, they were satisfied with what's in it and as far as we knew, there was no major issue so that's the assumption that we went on.

Q. [155] D'accord, ça va être l'ensemble de mes questions. Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

Merci Maître Duquette, alors la formation n'aura pas d'autres questions pour vous. On vous remercie pour votre témoignage alors nous allons donc, à moins que Maître Tremblay vous avez un ré-interrogatoire? Non. Alors vous êtes donc libéré. Nous allons prendre une pause, sauf madame Mauviel, qui va rester avec nous. Nous allons prendre une pause de dix (10) minutes donc de retour à quatorze heures (14 h 00) pour débiter avec le second panel. Merci.